

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD
du jeudi 10 juin 1943.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société.

Sont présents : M^{mes} Berton, Dupuy, Laroque; M^{lles} Bourgoïn, Chapon, Delbos, Marqueyssal, Marton; MM. Aubisse, Ch. Aublant, Corneille, J. Durieux, le D^r Dusolier, Fontanier, le D^r Lafon, Lescure, J. Maubourguet, Pargade, Petit, Rives, l'abbé Rousseau, le chanoine J. Roux, l'abbé Paul Roux, Vernière, Waquet.

Sont excusés : MM. Champarnaud, Denis Peyrony et le comte de Saint-Saud.

M. le Président a le regret d'annoncer à l'assemblée le décès de M. ROUDEAU. Notre vénéré confrère était l'un des plus fidèles habitués de nos séances et des travaux des Congrès archéologiques de France.

M. le Président adresse ses souhaits de bienvenue à MM. FONTANIER et l'abbé ROUSSEAU.

Passant en revue les périodiques adressés à notre bibliothèque, M. le Président relève dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* une note sur Saint-Front et les églises byzantines en forme de croix. A la même bibliothèque a été offert par notre confrère M. de LESTRADE un fasci-

cule des *Annales des Mines* (1822) où l'on voit un dessin de la grotte de Miremont. Ce dessin, donné comme étant de la main de M. Brémontier, n'est autre que celui du conventionnel Bouquier tel qu'on le trouve dans le *Bulletin*, 1916, p. 324. Par ailleurs, la bibliothèque s'enrichit d'un manuel sur *Le Folklore*, par A. Van Gennep, offert par M. le chanoine J. Roux, et des trois volumes de l'*Histoire de l'Agenais* (Agen, 1941-1943) qui vient de paraître sous le patronage de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen.

M. le chanoine Roux a copié un certain nombre de documents des Archives municipales de Périgueux; ils concernent les revenus du clergé pérocorien au début de la Révolution et la vente des biens nationaux au chef-lieu du département de la Dordogne. M. le Président en souligne l'intérêt.

Il communique à l'assemblée une lettre du Centre d'Etudes Régionalistes de Limoges; on y trouve l'annonce d'un Congrès des Société Savantes de la région administrative dans la première quinzaine du mois de septembre. D'autre part, le Secours National a adressé à la Société une lettre de remerciements pour le don important qu'a voté le Bureau. Enfin, M. l'archiviste en chef de la Dordogne a bien voulu exprimer sa gratitude pour un don consenti par nos propres archives à son dépôt. Voici le texte de sa lettre :

Monsieur le Président,

M. le Secrétaire général de la Société vient de me remettre pour le dépôt des Archives départementales un registre de la fin du xvii^e siècle, provenant du Présidial de Périgueux : « Manuel des audiences », commençant en 1693. En sauvant ce registre et en en procurant la réintégration dans le fonds auquel il appartient, la Société a témoigné une fois de plus du souci qu'elle a de faciliter les recherches des érudits.

Je vous en exprime mes remerciements et vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

L'archiviste en chef du département,

H. WAQUET.

Le Secrétaire général communique à l'assemblée les lettres de remerciements adressées à la Société par M^{me} LAUTRETTE et par MM. les abbés BÉCHENNEC et ROUSSEAU, récemment élus membres titulaires.

Il présente un article de M. DENIS PEYRONY sur le gisement préhistorique du roc de Combe-Capelle.

Il donne enfin lecture d'une lettre de Debrégeas à Lapouyade qu'il a trouvée en procédant au classement de nos archives. Elle est intéressante à bien des égards, et non pas seulement pour l'histoire locale. En voici la teneur :

Paris, le 30 ventôse an 3
de la République Française une et indivisible.

.....

Tu ne me dis rien de ce qui se passe soit au tribunal, soit à Périgueux, quoique j'aie appris qu'on y tourmente les patriotes et que je sois du nombre. J'espère que tu voudras bien ne me rien cacher, d'autant mieux que je puis bien être victime, comme tant d'autres, de la réaction, mais que cela ne m'inspirera jamais assez de crainte pour me faire changer. Je n'ai pas besoin de te dire comment je me suis comporté : personne mieux que toi n'a été à portée de le voir. Je suis fâché de n'être pas à Périgueux pour pouvoir aider à repousser les efforts de l'aristocratie. J'espère cependant qu'on ne me condamnera pas sans m'avoir entendu, quoique je m'attende à tout après ce que je sais et ce que je vois. On ne se fait pas idée de ce qui se passe ici : la corruption y est au plus haut degré; c'est t'en dire assez.

La discussion sur l'accusation intentée à Barrere et autres commencera après-demain dans la Convention. Je prévois qu'il y aura du train ou, du moins, une opposition violente. Nous sommes depuis trois jours entiers à examiner l'affaire de Fouquier-Tinville et de 30 de ses complices déjà arrêtés. Figure-toi une charge de cheval de papiers à lire : nous avons, malgré cela, déclaré qu'il y avait lieu à accusation contre tous; la procédure a été fort mal instruite et cela nous a fait rencontrer dans la discussion une foule de difficultés qui se sentiront encore bien mieux lors des débats qui, je crois, s'ouvriront le 6 ou le 7 germinal. Que d'horreurs ! Que d'atrocités ! Il faut le voir pour y croire; tout était préparé d'avance et les jugements signés avant que les débats fussent ouverts; des hommes condamnés sans être dans l'acte d'accusation, d'autres sans qu'ils fussent dans

les déclarations simulées des jurés. Croiras-tu qu'on a fait parler dans un procès-verbal d'audience un homme qui avait été guillotiné un mois et demi avant ? C'est pourtant vrai, et je l'ai vu et bien vu. Ce seul trait doit te mettre à portée de juger du reste. Les journaux rendront compte de tout et tu verras des horreurs inouïes jusqu'à ce jour.

Notre greffier nous a dit ce matin qu'il avait appris hier au soir, au Comité de Sécurité générale, qu'on formait le projet de nous transporter à Nevers. Il serait bien à désirer qu'on sortît le tribunal révolutionnaire de Paris pour que les juges et les jurés pussent être libres, car nous ne pouvons pas nous flatter de cela, mais je doute néanmoins que cela arrive à cause des lenteurs que cela occasionnerait si cela se réalisait. Ce serait autant de prolongation d'exil pour moi ; cette idée me tourmente tellement que je m'ennuie. Quoiqu'il en soit, je m'attends à tout et ne serai surpris de rien.

Sois discret sur tout ce que je marque et n'en parle qu'à Dalby ; dis-lui qu'il écrive quelquefois : les lettres de mes amis sont la seule consolation que j'éprouve au milieu des dégoûts qui m'environnent. Adieu, mon cher Laponyade ; compte toujours sur le sincère attachement de ton ami.

DEBRÉGEAS.

Ecris-moi doresnavant sous le couvert de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire. Avertis ceux qui voudront m'écrire d'en faire autant.

M. J. DURIEUX revient sur la question du prieuré de Fontaine.

La dernière livraison du *Bulletin*, dit-il, a inséré notre communication sur le prieuré bénédictin Notre-Dame de Fontaine en 1773 ; il y est dit que M. Félix Moreaud possédait le bréviaire romain des religieuses qui appartient à la sœur de Ségur, publié en quatre volumes à Paris, en 1688. Notre collègue Albert Léonardon, notaire honoraire à Ribérac, et d'origine champenoise par sa mère, est le détenteur actuel de cet exemplaire. Il m'écrit, à cette occasion, qu'il lui est possible aussi de montrer un autre bréviaire de moins grand intérêt : celui de Valérie Giboin, sœur converse à Fontaine en même temps que la sœur Pichon : « Il contient quelques notes manuscrites avec une orthographe et un français étrange qui reflète les idées de cette vénérable personne. »

D'autre part, en utilisant une transcription de l'abbé Aumont-Gilbert, curé de Champagne-et-Fontaine, M. Du-

rieux donne connaissance des lettres de rémission que Louis XV envoya en mai 1743 à dix-sept habitants du bourg de Fontaine. On les lira dans le Bulletin.

Le Dr LAFON décrit en quelques mots les illustrations périgourdines de l'*Histoire des Villes de France* par Aristide Guilbert (Paris, 1844-1848).

Il y a quelques années, poursuit le Dr Lafon, j'avais eu l'occasion d'admirer une superbe taque armoriée qui orne une cheminée de la maison de M^{me} Chabrière, avenue Daumesnil, n^o 2, à Périgueux; je pris le croquis de l'écu ovale timbré d'une couronne comtale et je fis des recherches pour identifier la famille qui le possédait; mais toutes mes investigations furent vaines et j'abandonnai au hasard le soin de résoudre ce petit problème héraldique.

Ces temps derniers, j'achetai à Paris un lot d'ex-libris anciens et quelle ne fut pas ma surprise de retrouver sur l'un d'eux les armoiries de la taque, que l'on peut lire ainsi : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent à un cœur de gueules soutenu par un chapelet de perles (?), au chef de gueules chargé de 5 annelets; aux 2 et 3 d'azur à 3 annelets : 2, 2 et 1.* L'écu ovale est timbré d'une couronne de comte et soutenu par deux lions rampants; au-dessus, une banderolle porte la légende. D'après le style de la pièce, on peut la dater de la fin du règne de Louis XV. Une lecture trop rapide avait fait attribuer par le marchand cet ex-libris à une famille de Léry; mais avec un peu d'attention on lit sur la banderolle : EX BIBL. MARTIALIS DE LÉPINE.

Dans la maison où se trouve la taque, existe dans une autre pièce une alcôve encadrée par une boiserie du XVIII^e siècle, au centre de laquelle sont sculptées deux initiales : M. L., qui correspondent à celles du possesseur de l'ex-libris; n'est-ce qu'une coïncidence ?

J'ai repris mes recherches, mais jusqu'à présent elles ne m'ont pas donné de résultat. Aussi je fais appel à nos collègues et j'accepterais avec reconnaissance toutes les indications qui pourraient aider à identifier ce Martial de Lépine.

Reprenant la parole, M. le Président annonce à l'assemblée que le prix Testut est décerné à M. Georges ROCAL pour son dernier ouvrage *De Brumaire à Waterloo*. Le prix Magne est réservé.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

Madame DARTIGE DU FOURNET, villa Paknam, rue des

Chalets, 2, Périgueux, présentée par MM. le chanoine C. Prieur et J. Maubourguet;

M. le lieutenant-colonel Maurice LE MERRE, officier de la Légion d'honneur, présenté par MM. le général Cazalas et le médecin colonel Dusolier;

M. Maurice LUXEMBOURG, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Périgueux, présenté par MM. Fontanier et Pargade.

Sont élus membres associés :

M. le D^r LACOMBE, Issoudun, présenté par MM. le chanoine J. Roux et le D^r Ch. Lafon;

M. A. LERALLE, 27 rue Vignon, Paris (8^e), présenté par MM. le chanoine J. Roux et le D^r Ch. Lafon.

Le scrutin ouvert au début de la séance pour le renouvellement du Bureau est déclaré clos.

Sont élus :

Président : M. le chanoine J. ROUX ;

Vice-Président : Pour l'arrondissement de Périgueux,
M. le D^r LAFON ;

— Pour l'arrondissement de Bergerac,
M. JOUANEL ;

— Pour l'arrondissement de Nontron,
M. Joseph DURIEUX ;

— Pour l'arrondissement de Ribérac,
M. le comte DE SAINT-SAUD ;

— Pour l'arrondissement de Sarlat,
M. Géraud LAVERGNE.

Trésorier : M. Charles AUBLANT.

Secrétaire-général-archiviste : M. Jean MAUBOURGUET.

Secrétaire-adjoint : M. E. AUBISSE.

— M. le comte H. de LESTRADE.

M. le Président exprime à l'assemblée les remerciements du Bureau tout entier pour ce témoignage renouvelé de confiance.

La séance est levée à 15 heures 55.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. ROUX.

Séance du jeudi 1^{er} juillet 1943.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX

Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Berton et Dupuy; M^{lles} Bourgoïn, Delbos, Marton; MM. Ch. Aublant, de Boyée, Corneille, Fontanier, Granger, Lacape, Laval, Lescure, Montagut, Pargade, Petit, le chanoine J. Roux, Waquet.

Sont excusés : MM. Paul Cocula, J. Maubourguet, l'abbé P. Roux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement du courrier adressé à la Société. Dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest* (1^{er} fasc. 1943), il signale une étude de M. le professeur Crozet sur les lanternes des morts. Sont citées pour le Périgord celles d'Atur, de Cubas, de Dalon et de Saint-Nexans. Ces deux dernières sont détruites (cf. pour Saint-Nexans *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, tome XXXVI, p. 546). M. le Président rappelle qu'il en existait une autre à Andrivaux, devant l'église; on peut la voir, encore en place, dans une étude du *Montaigne* sur Andrivaux (lithographie, p. 53).

Dans *Notre Province*, de juin 1943, on peut lire un article sur *Giraut de Borneil, troubadour périgourdin*.

M. le chanoine Roux fait ensuite l'histoire de la chapelle Saint-Anne, en l'église Saint-Front de Périgueux. Elle est fondée en 1525 par Pierre Roux, curé de Montagnac, sous le titre de saint Jean. La même année le contrat de construc-

lion est passé avec Louis Jouyeux, maître maçon. Les travaux, interrompus en 1538, sont repris, mais rien n'est terminé en 1575 lors de la prise de Périgueux par les protestants. Ce sont les pénitents bleus, à qui elle a été cédée, qui achèvent l'œuvre et qui y installent le siège de leur confrérie.

Devenue église Sainte-Anne en souvenir de la délivrance de Périgueux, en 1581, le jour de la fête de cette sainte, l'ancienne chapelle est demandée, au cours du xvii^e siècle, par les vicaires perpétuels de Saint-Front pour servir d'église paroissiale, et telle est sa destination jusqu'à la Révolution. Transformée alors en salle décadaire, elle est affectée aux réunions populaires. Lorsque, avec le Concordat, est rétabli officiellement le culte, l'église Sainte-Anne se trouve dans un état déplorable; la voûte elle-même est tombée. De 1807 à 1824, le Conseil municipal, qui voudrait bien l'utiliser, se perd en projets variés. En 1807, il pense à en faire l'hôtel de ville; en 1809, puis en 1817, il médite d'y installer les mazelés; en 1823, il rêve d'y établir le presbytère. En 1824, l'architecte Roché établit un plan de restauration qui n'est pas plus réalisé que les précédents; il dort aux Archives départementales, tandis que les précédents sont aux Archives municipales. Si bien que, lorsque, en 1872, on démolit la chapelle Talleyrand, qui servait d'abside à la cathédrale Saint-Front, les murs de Sainte-Anne sont encore debout, ainsi que le prouve une photographie que possède M. le chanoine Roux. Pour peu de temps il est vrai, puisqu'ils sont démolis avant que soit commencée la construction de l'abside d'Abadie. Il en subsiste une seule pierre; elle est à l'est: c'est la base d'un contrefort du chevet, que M. Dannerly voulut laisser comme témoin, quand il aménagea, sur l'emplacement de Sainte-Anne, le square Dabert.

D'après des minutes notariales conservées aux Archives du Lot, M. WAQUET apporte quelques détails sur l'histoire du château de Castelnaud de Berbiguières dans la première moitié du xv^e siècle et les exploits de Jean de Carbonnières. Cette communication donnera lieu à une note dans le Bulletin.

M. Paul COCULA fait communiquer à l'assemblée deux décisions du ministère des Beaux-Arts.

Par arrêté en date du 21 juin 1943, sont inscrites sur la liste des objets classés vingt-sept haches préhistoriques conservées à Thonac chez leur propriétaire, M. Grangier.

Par un autre arrêté, le ministre secrétaire d'Etat à l'Education Nationale a inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble urbain de Sarlat, délimité par : la croix de la Bouquerie, le boulevard Eugène-Le Roy, la place du Quatorze-Juillet, le boulevard Voltaire, la croix de la Rue, le boulevard Manuel, la place de la Petite-Rigaudie, le boulevard Ney jusqu'à la croix de la Bouquerie, origine du périmètre.

La mesure vise les immeubles bâtis (pour leur façade, élévation et toiture, à l'exclusion des élévations de la rue de la République) sis dans les rues désignées sur les listes annexées au présent arrêté.

L'inscription s'applique également aux immeubles déjà classés et inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. René AUBISSE, 21 rue de Champcevinel, Périgueux, présenté par MM. E. Aubisse et le chanoine J. Roux ;

M. Léon FOCKÉ, ingénieur à la Production Industrielle, 87 cours Lieutaud, Marseille, présenté par MM. le chanoine Prieur et Dujarric-Descombes ;

M. Ambroise SUDEIX, 83 rue Biron, Périgueux, présenté par MM. Aubisse et Corneille.

La séance est levée à 15 heures 30.

Le Secrétaire-général,
J. MAUBOURGUET,

Le Président :
Chanoine J. Roux.

LE GISEMENT DU ROC DE COMBE-CAPELLE

(COMMUNE DE SAINT-AVIT-SÉNIEUR)

(Dordogne)

Le gisement du Roc de Combe-Capelle a été entièrement fouillé par MM. Villeréal et Hauser. Le premier n'a rien publié et le second seulement la coupe de son *Périgord préhistorique*¹, dont l'interprétation laisse à désirer, et la note relative au squelette humain découvert à la base du dépôt².

O. Hauser étant mort depuis plusieurs années, je pense faire œuvre utile en publiant la coupe relevée et les renseignements recueillis à l'époque des recherches de M. Villeréal, documents que j'avais conservés jusqu'ici pour moi.

Situation. — L'abri contenant ce gisement est situé dans la vallée de la Couze, affluent rive gauche de la Dordogne, commune de Saint-Avit-Sénieur, à la limite de celle-ci et de celle de Montferrand-du-Périgord, à 1.500 mètres environ du chef-lieu de cette dernière. Il se trouve à l'extrémité ouest de la ligne de rochers bordant le plateau de Ruffet et couronnant la pente de la colline de Combe-Capelle. La route de Belvès à Couze passe au bas et limite, au sud, le grand gisement de Combe-Capelle³.

Historique des fouilles. — En 1907, M. Villeréal, maire de Montferrand, qui voyait aux Eyzies, où il s'était marié, que l'exploitation des gisements préhistoriques de la région se faisait dans un but lucratif, s'en assura la possession par un bail à long terme. Avec son beau-frère, Jean Esclafer, il y commença les premières recherches. Ni l'un, ni l'autre n'étaient préparés à ces sortes de travaux; aussi beaucoup de documents furent perdus et aucune observation impor-

(1) O. Hauser, *Le Périgord préhistorique*, impr. Rôjou, Le Bugue, 1911.

(2) Hauser und Klaatsch, *Der neue Skelettfunde Hauseri aus der Aurignacien*, Sonderabdruck aus der *prähistorischen Zeitschrift*, 1909.

(3) D. Peyrony, *Combe-Capelle*, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1913.

tante ne fut faite. Cependant, les industries furent recueillies niveau par niveau.

Au cours d'un voyage dans cette région, je pus voir les produits de leurs découvertes, les examiner à loisir et, avec leur autorisation, dessiner les pièces principales.

Je me rendis sur le gisement et relevai une coupe au point où en étaient les travaux à ce moment-là. Avec les renseignements des fouilleurs et les séries d'objets trouvés, je l'interprétai comme ci-dessous. M. Villeréal vendit ses collections à M. Hauser et lui céda tous ses droits sur le gisement. L'exploitation fut ensuite continuée jusqu'à complet épuisement du dépôt, si bien qu'actuellement il est impossible de vérifier la façon dont les travaux ont été conduits et l'interprétation donnée à sa coupe.

Stratigraphie. — Sur le sol rocheux, légèrement incliné en avant, reposaient :

A. Un niveau archéologique brun rougeâtre, assez puissant en arrière,

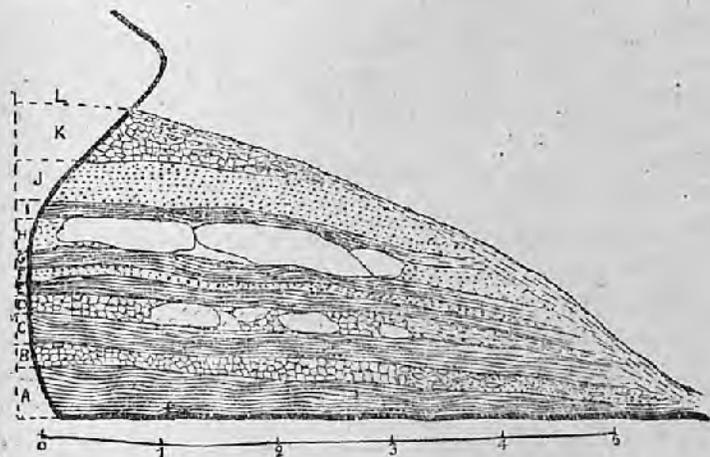


Fig. 1. — Coupe du gisement du Roc de Combe-Capelle

B. surmonté d'un autre, stérile, peu important, sur lequel s'en trouvait

C. un autre très fertile;

- D. Un quatrième, stérile, se superposait au précédent et supportait
- E. une nouvelle couche archéologique;
- F. Une strate argileuse peu importante la séparait
- G. d'un autre horizon industriel;
- H. Puis venaient au-dessus quelques éboulis calcaires et de la terre, sur lesquels ont remarqué
- I. de nouveaux foyers. Le tout était recouvert
- J. d'une couche de terre assez épaisse,
- K. d'une autre de menus éboulis calcaires secs,
- L. enfin de terre végétale s'étendant sur la pente des dépôts.

Avec les documents en ma possession et les quelques séries d'objets trouvés dans les collections Hauser acquises par l'Etat, il m'est possible de donner un aperçu complet des diverses cultures qui y ont été rencontrées.

Description des industries

COUCHE A. — PÉRIGORDIEN I.

Elle était d'un brun rougeâtre. On y remarquait plusieurs foyers autour desquels on récoltait les plus belles pièces.

L'industrie, purement lithique, comprenait des formes moustériennes : petits cordiformes (fig. 2, n° 1), pointes triangulaires finement retouchées (fig. 2, n° 3), disques (fig. 2, n° 2), couteau à bord courbe abattu et tranchant usagé, type abri Audit (fig. 2, n° 4), racloirs-couteaux (fig. 2, n° 13) auxquelles étaient associées des pièces caractérisant le Paléolithique supérieur : des lames usagées (fig. 2, n° 5), des burins droits (bec de flûte) (fig. 2, n° 14) et sur angle de lames tronquées, des grattoirs, les uns sur bout de lames (fig. 2, n° 15), les autres sur éclats épais, parfois à épaulement (fig. 2, n° 16), de nombreuses lames de petites dimensions à bord courbe partiellement (fig. 2, nos 8, 9, 10, 11) ou totalement abattu (fig. 2, n° 7), de rares à fines retouches (fig. 2, n° 6) de forme foliacée, des lames à troncature retouchée (fig. 2, n° 12), certaines à troncatures terminales alternes (fig. 2, n° 18). Une pointe (fig. 2, n° 17) a sa base échan-

crée de chaque côté pour faciliter l'emmanchement. Le tout était accompagné de nucléi prismatiques et polyédriques, de percuteurs et d'outils d'usage¹.

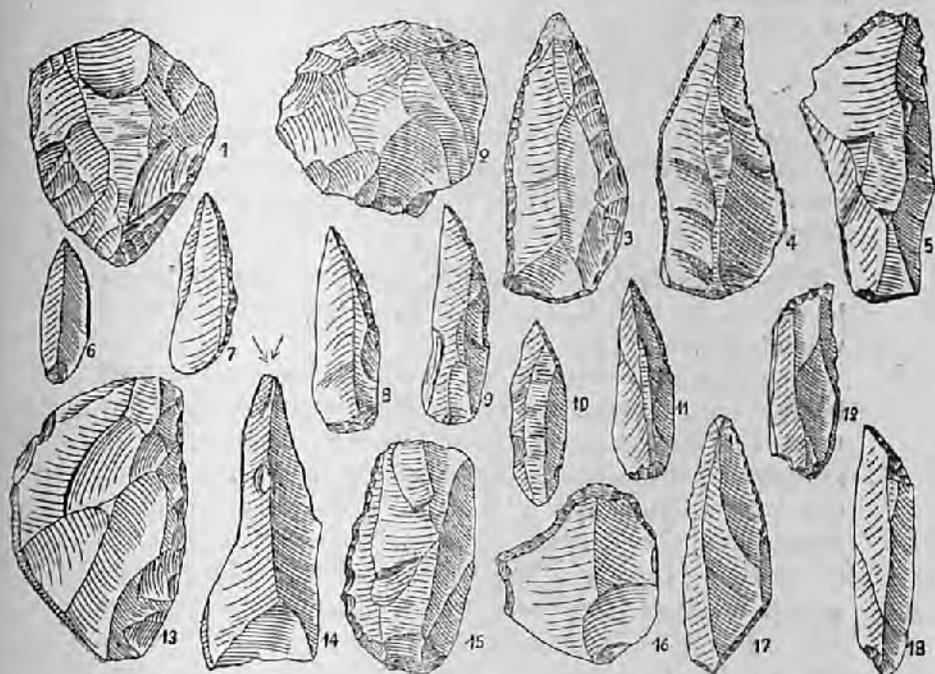


Fig. 2. — ROC DE COMBE-CAPELLE. PÉRIGORDIEN I.
Industrie de base. 1/2 G.N.

Cet ensemble caractérise le Périgordien I (type Chatelperron), ancien Aurignacien inférieur. C'est à la base de ce niveau archéologique que fut découvert le squelette humain dit « de Combe-Capelle », en septembre 1909.

(1) Hauser, faisant exécuter ses travaux par des ouvriers, avait été étonné d'un tel mélange. Aussi avait-il cru devoir créer un niveau moustérien sous-jacent aux pointes de Chatelperron, niveau n'existant pas réellement. Le Dr Baillaud, à Chatelperron, le chanoine J. Bonyssonie, au Bos del Ser, et moi-même, à La Ferrassie, avons constaté des associations identiques. L'abbé Breuil et moi avons observé le même fait dans les collections Daleau, de Pair non Pair. M. Reygasse a fait la même constatation dans le vieux Capsien.

COUCHE B. — ÉBOULIS SECS.

L'abri quelque temps abandonné, il se forma une couche de menus éboulis calcaires secs, totalement stérile, dénotant un climat continental très froid et sec.

COUCHE C. — AURIGNACIEN I ET II.

Cette couche, rougeâtre, était formée de petits éboulis calcaires secs, de déchets d'industrie et de cuisine, d'objets abandonnés ou perdus et de foyers dispersés dans toute l'étendue.

Industrie lithique. — Le débitage en longues et larges lames était la règle; les nucléi étaient prismatiques et assez volumineux.

L'outillage se composait de grandes lames retouchées latéralement, souvent cassées, parfois fortement usées formant alors de grandes encoches, terminées quelquefois en grattoirs convexes à une extrémité (fig. 3, n° 2), parfois appointée à l'autre (fig. 3, n° 6), de grattoirs sur bout de lames simples et doubles, de grattoirs épais (fig. 3, n° 3) (carénés, à museau, à épaulement, etc.), des sortes de grands rabots-racloirs épais, très usagés (fig. 3, n° 1), des burins busqués à tranchant polyédrique (fig. 3, n° 7), à bec (fig. 3, n° 8), droits ou bec de flûte (fig. 3, n° 9), des perceurs, des molettes, des pierres lithographiques à grain très fin, à bords usagés et à surfaces hachurées, des pics, des percuteurs et des outils de fortune.

Industrie osseuse. — Il a été recueilli des pointes en os à base fendue (fig. 3, n° 5), quelques-unes simplement losangiques aplaties (fig. 3, n° 4), des poinçons : esquilles d'os appointées ou petits os longs dont une articulation formant tête et l'autre taillée en pointe, des hameçons, des ciseaux, des lissoirs, des dents à racine perforée, voire de petits oursins fossiles percés, etc.

L'ensemble des industries se rattache aux Aurignaciens I et II du Sud-Ouest français.

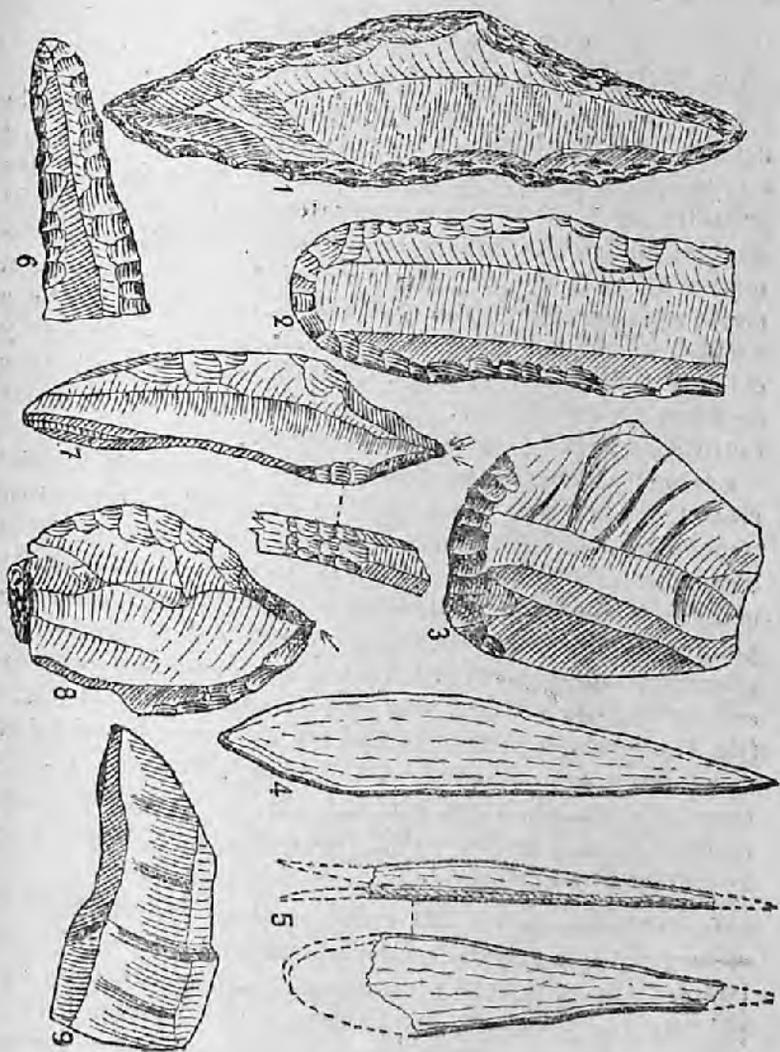


Fig. 3. — ROO DE COMBE-CAPELLE. — AURIGNACIEN. 2/3 G.N.

COUCHE D. — INTEROCCUPATION.

Elle est formée de petits éboulis secs stériles, indiquant encore un climat très froid.

COUCHE E. — PÉRIGORDIEN IV.

Elle était de couleur brun foncé et très meuble.

Industrie lithique. — Sauf quelques rares exceptions, le débitage du silex se faisait en lames moins grandes, assez étroites par rapport à la longueur. Les outils étaient des grattoirs sur bout de lames généralement simples, parfois doubles ou associés à un burin ou à un perçoir, quelques-uns sur larges éclats peu épais, les épais (carénés, à museau, etc.) étaient absents, mais des nucléi avaient été utilisés probablement pour le même travail. Les burins d'angle y étaient les plus nombreux (fig. 4, n° 10), mais les droits (bec de flûte) n'y manquaient pas, des pics, des molettes, des outils d'usage complétaient cet ensemble.

Les pièces caractéristiques de cet horizon industriel étaient des lames et des lamelles à bord partiellement ou totalement abattu, sortes de couteaux (fig. 4, nos 9 et 18) et d'armatures de lances ou de sagaies. Le n° 7 a un côté abattu et une extrémité tronquée très obliquement pour former une pointe; certaines, très robustes, ont une pointe acérée par retouches bilatérales (fig. 4, n° 17). D'autres, moins épaisses, ont la base rétrécie pour en faciliter l'emmanchement (fig. 4, nos 8 et 19). Quelques-unes portent une gibbosité dorsale formant cran (fig. 4, nos 4 et 5). Une lamelle a son tranchant en dent de scie (fig. 4, n° 13). Toutes ces pièces se rencontrent dans le gisement de La Gravette et figuraient dans la grotte de La Ferrassie¹.

Industrie osseuse. — Elle comprenait de grands bois de renne dont une extrémité était taillée en biseau simple et l'autre arrondie pour la préhension (fig. 4, n° 14), sortes de poignards, des lissoirs, des hameçons, des pointes biconi-

(1) Dr Capitan et D. Peyrony, *Le Gisement préhistorique de La Ferrassie*, dans *Revue anthropologique*, 1921.

ques fines parfois courbes (fig. 4, n° 1), des pointes de sagaies à base à double biseau (fig. 4, nos 2 et 15), un fragment de forte baguette cylindrique avec rainure longitudinale (fig. 4,

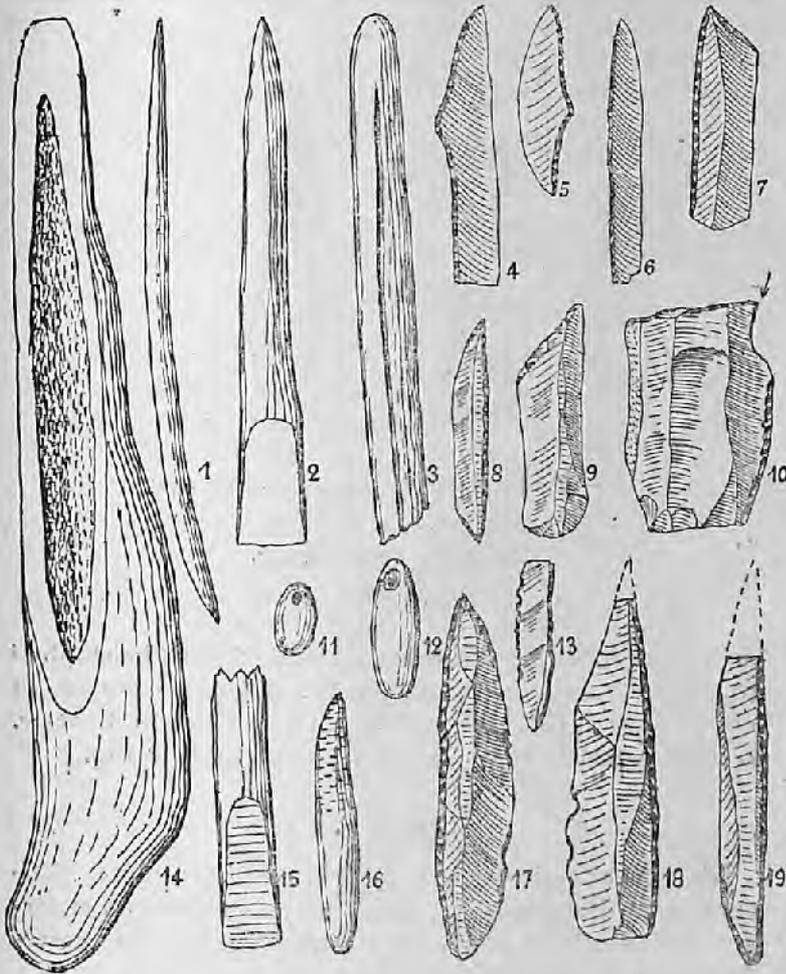


Fig. 4. — ROC DE COMBE-CAPELLE. — PÉRIGORDIEN IV. 2/3 G.N.

n° 3), un objet conique à base arrondie, en ivoire, à nombreuses incisions transversales irrégulières sur la moitié

supérieure (fig. 4, n° 16), deux objets qualifiés de bouchons d'outre (fig. 5, n° 2) que j'ai décrits dans le mémoire sur les gisements de Bourdeilles¹. Des objets identiques ont été trouvés par E. Piette à Brassempouy (Landes) et moi-même

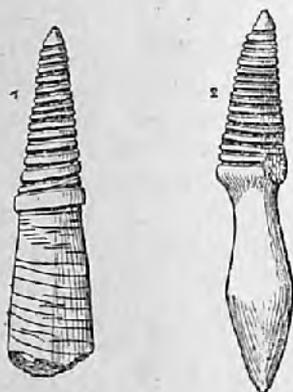


Fig. 5. — ROC DE COMBE-CAPELLE. — PÉRIGORDIEN IV.

N° 1, *Fourneau du Diable*.

N° 2, *Roc de Combe-Capelle*.

2/3 G.N.

au Fourneau du Diable et à La Roque-Saint-Christophe² (fig. 5, n° 1) dans le Périgordien IV. Des dents percées et des imitations (fig. 4, nos 11 et 12) complétaient la série. L'ensemble est à rapprocher du faciès de La Gravette.

COUCHE F.

Légèrement argileuse, elle recérait quelques pièces périgordiennes. Elle paraissait due à des ruissellements et formée sous un climat moins froid et plus humide que précédemment.

(1) D. Peyrony, *Les gisements préhistoriques de Bourdeilles*. Archives de l'Institut de paléontologie humaine, mémoire 10, 1932.

(2) D. Peyrony, *Fouilles de La Roque-Saint-Christophe*. dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 1939.

COUCHE G. — PÉRIGORDIEN V; SOLUTRÉEN I.

Elle était de couleur brun foncé. L'industrie recueillie se caractérisait par deux faciès nettement différents, bien que certains éléments paraissent procéder de la même technique de retouches. L'un se composait de lames de différentes dimensions de type Gravette (fig. 6, nos 5 et 7), de lames appointées par retouches bilatérales (fig. 6, n° 6), de lames à

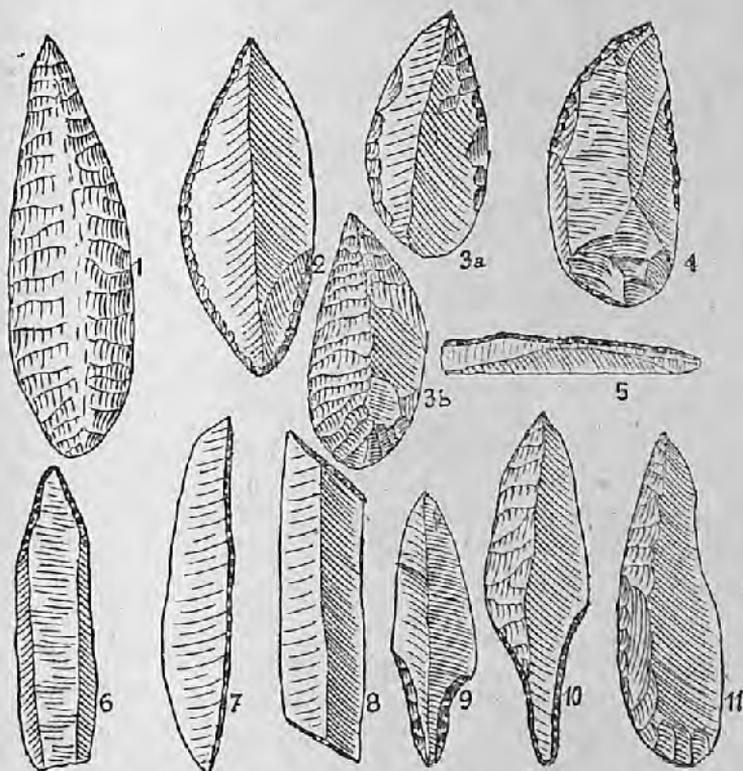


Fig. 6. — ROC DE COMBE-CAPELLE. — PÉRIGORDIEN V et SOLUTRÉEN I.
2/3 G N.

double troncature retouchée (fig. 6, n° 8), de pointes à base rétrécie, pointes à soie (fig. 6, n° 9) dont certaines présentent sur la face convexe des retouches de technique solu-

tréenne (fig. 6, n° 10). Il est semblable à celui de La Font-Robert, attribué au Périgordien V (ancien Aurignacien supérieur final).

L'autre comprend toutes les formes caractérisant le Solutrén inférieur du Sud-Ouest français : pointes à face plane foliacées à bords finement retouchées (fig. 6, n° 2) ou à face convexe finement retouchée par retouches très longues (fig. 6, n° 1) ou bien la face convexe portant quelques retouches (fig. 6, n° 3 a) et la face plane presque entièrement retouchée (fig. 6, n° 3 b) aboutissant ainsi à la feuille de laurier. Des couteaux à dos arqué (fig. 6, n° 4) ou à bord demi abattu par retouches longues (fig. 6, n° 11). Des grattoirs, des burins, des perceurs, des lames, etc., accompagnaient les pièces précédentes.

Les fouilles, conduites avec plus de soin, auraient fait apparaître certainement le premier faciès à la base et le second à la partie supérieure de la couche. Quoiqu'il en soit, leur présence dans le même niveau, sans solution de continuité, prouve que, sur ce point, les Solutréens remplacèrent les Périgordiens dès l'abandon des lieux par ces derniers.

COUCHE H.

Un petit effondrement de la voûte de l'abri a été constaté dans cette couche, mais l'abandon a été de courte durée; de nouvelles tribus solutréennes s'installèrent sur ce nouveau sol nivelé.

COUCHE I. — SOLUTRÉEN.

Ici, peu d'éléments calcaires, mais surtout des terres assez friables paraissant d'origine éolienne. Le climat, tout en étant sec et froid, s'était légèrement radouci. L'industrie comprenait des pointes en feuille de laurier de toutes dimensions, certaines très grandes, généralement taillées à grands éclats et fragmentées, d'autres de moyenne et petite dimension plus finement retouchées (fig. 7, n° 3), des pointes à cran de toutes les formes, de rares du type n° 6, fig. 7, sorte de pointe à soie; le plus grand nombre avec cran plus ou moins accusé, tantôt avec une partie de la face convexe

retailée (fig. 7, n° 2), souvent retailée entièrement (fig. 7, n° 1), tantôt les deux faces complètement retouchées (fig. 7, n° 5). Des lames appointées par retouches bilatérales, parfois terminées en grattoir, sorte d'armatures de poignards (fig. 7, n° 4), des grattoirs sur bout de lames, quelques-uns épais, des burins de types divers, des perceurs, des lamelles à bord abattu (fig. 7, n° 7).

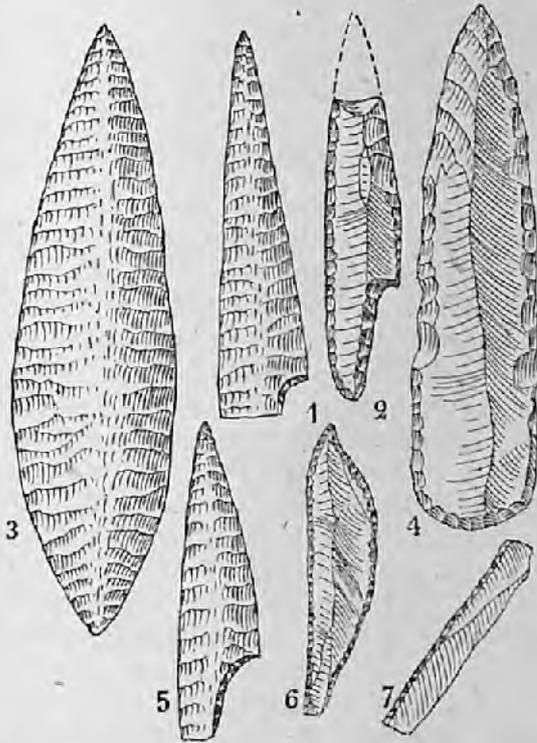


Fig. 7. — ROC DE COMBE-CAPELLE. — SOLUTRÉEN SUPÉRIEUR.
2/3 G.N.

Je n'ai vu nulle part d'objets en os provenant de cet horizon industriel. Il n'a pas été possible de faire des observations sur la faune, M. Villeréal ne la recueillant pas et n'en ayant pas trouvé dans le stock Hauser.

COUCHE J.

Elle était assez puissante, composée d'éléments terreux assez ténus et de rares plaques calcaires dénotant la continuation du climat précédent.

COUCHE K.

La nature de cette couche changeait totalement. Elle était formée de menus éboulis de calcaires secs. Sa composition était sensiblement la même que celle des couches B et D et correspond à un climat continental très froid.

Observations anthropologiques.

Le squelette humain découvert en septembre 1909 à la base du gisement, était en bon état de conservation. Il fut exhumé quelques jours après, en présence de l'anthropologiste allemand Klaatsch. Il était couché sur le dos, les bras étendus le long du corps, les jambes ployées à droite, la tête tournée du même côté, entourée de coquillages percés.

Il appartenait incontestablement au niveau inférieur (Périgordien I), tous les objets recueillis autour de lui étant de cette culture et la stratigraphie des couches superposées n'étant nulle part interrompue.

Ce squelette, étudié par le Dr Klaatsch¹, fut vendu au musée de Berlin. Le crâne est dolichocéphale, la voûte peu élevée, le front fuyant, les arcades sourcilières proéminentes sans toutefois être accusées comme chez l'homme de Néanderthal, la face plus haute et moins large que chez le vieillard de Cro-Magnon, le menton légèrement en retrait (fig. 8). Il présente les caractères des races supérieures avec quelques traits archaïques atténués. La taille atteignait 1^m63. L'anthropologiste italien Giuffrida-Ruggeri lui trouve des caractères éthiopiens.

En 1936, le professeur Fraipont, de Liège, publia le crâne d'Engis, découvert en 1829 par Schmerling avec une indus-

(1) Hauser und Klaatsch, *loc. cit.*

trie du type de La Gravette (Périgordien IV)¹ ; il le classa dans le groupe de Combe-Capelle, où on trouve ceux de Brno (Moravie) et une partie de ceux de Predmost découverts dans des milieux périgordiens. Ils sont nettement différents du type de Cro-Magnon, de culture aurignacienne.

En 1932, alors que les mémoires sur l'homme d'Engis et sur la nécropole de Téviec² n'avaient pas encore paru, dans

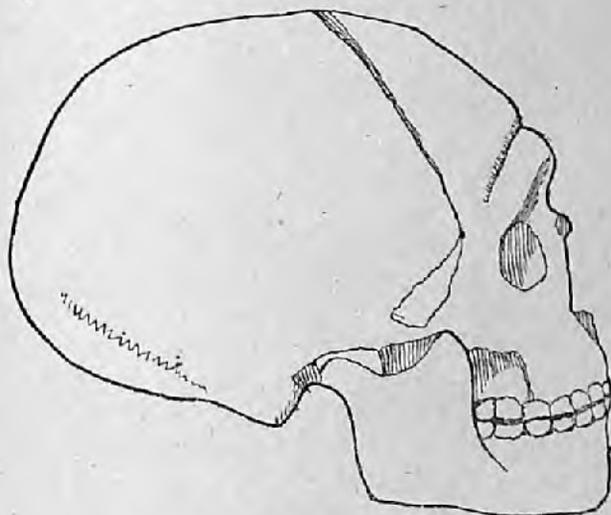


Fig. 8. — ROC DE COMBE-CAPELLE.
Crâne de l'homme de Combe-Capelle.

un article sur les Paléolithiques supérieurs européen et africain³, tout en reconnaissant mon incompetence en anthropologie, je ne cachais pas « l'impression de parenté que

(1) Ch. Fraipont, *Les Hommes fossiles d'Engis*, dans *Archives de l'Institut de paléontologie humaine*, mémoire 16, 1936.

(2) Marthe et Saint-Just Péquart, M. Boule et H. Vallois, *Station nécropole mésolithique du Morbihan*, dans *Archives de l'Institut de paléontologie humaine*, mémoire 18, 1937.

(3) D. Peyrony, *Les Paléolithiques supérieurs européen et africain*, dans *Revue anthropologique*, nos 4-6, 1932.

laissait le rapprochement du crâne de Combe-Capelle et les nos 1 et 3 de Brnô (Brünn) et de quelques-uns de Predmost, « de culture périgordienne ».

« Si, d'autre part, on compare cet ensemble au crâne de Mechta-el-Arbi, de culture capsienne, il est difficile de ne pas y voir un air de famille. » Il m'est agréable de trouver, cinq ans après, dans le mémoire sur les hommes de Téviec, sous la signature de nos deux éminents anthropologistes, MM. M. Boule et H. Vallois, les observations suivantes :

« Les hommes de Predmost présentent une carène inter-pariétale souvent prolongée par une crête médio-frontale »¹. « Sur ceux de Combe-Capelle, Engis, Brnô (Brünn), la voûte prend une forme carénée et, au moins, sur les crânes de Combe-Capelle et Brnô III, il est possible de reconnaître une légère crête frontale »². « Existence fréquente d'une légère carène sur les crânes de Mechta-el-Arbi »³.

Il est intéressant de constater que, par deux voies différentes, sans nous être consultés, nous arrivions à des conclusions sensiblement les mêmes. D'autre part, les mêmes auteurs et le regretté Dr Verneau, dans leur étude sur les hommes d'Afalou⁴, reconnaissent que ces derniers, de culture oranienne (ancienne ibéro-maurusienne), sont les mêmes que ceux de Mechta-el-Arbi, de culture capsienne, ce qui nous porte à penser que les industries oranienne et capsienne, qui ont de très nombreux caractères communs, ne seraient que deux faciès d'une même civilisation.

Conclusions

De l'étude des industries, des observations géologiques et anthropologiques faites, il ressort que cet abri, admirablement exposé en plein sud, a été occupé dès le début du

(1) P. 208.

(2) P. 210.

(3) P. 212.

(4) C. Arambourg, M. Boule, H. Vallois, R. Verneau, *Les grottes paléolithiques des Beni-Segoual (Algérie)*, dans *Archives de l'Institut de paléontologie humaine*, mémoire 13, 1934.

Paléolithique supérieur par des hommes du type de Combe-Capelle (Périgordien I); qu'ils y ont été remplacés par les Cro-Magnons (Aurignaciens I et II);

Qu'ils ont été délogés d'une partie de la région par des tribus de Combe-Capelle revenues en nombre, et ont réoccupé les lieux (Périgordiens IV et V);

Que ces dernières ont été remplacées ou absorbées par des Solutréens (Solutréens I, II, III);

Que les lieux furent abandonnés jusqu'à l'époque néolithique, dont on retrouve l'industrie sur le plateau de Ruffet;

Que la nature des couches inférieures du dépôt, où dominent les éléments calcaires, dénote un climat continental (froid sec);

Que celle de la couche F, argileuse, montre un climat plus tempéré et plus humide;

Que celle des niveaux G, H, I, J, où dominent les éléments terreux assez fins, d'origine éolienne, semble-t-il, indique un climat continental moins froid que le premier;

Qu'enfin celle de la couche K, rappelant par sa composition celles de base, donne une note très froide et sèche;

Que le type humain de Combe-Capelle, qu'on a trouvé à Engis, Brnô, Predmost, dans des milieux périgordiens, a de nombreux rapports avec celui de Mechta-el-Arbi, du Capsien ou Gétulien, et par suite avec celui d'Afalou, de culture oranienne ou ibéro-maurusienne;

Que le Périgordien, le Capsien et l'Oranien présentent de nombreux caractères communs;

Qu'il n'est donc pas invraisemblable de supposer que ces cultures ont une origine commune, probablement asiatique, d'où elles ont essaimé d'une part vers l'Europe, d'autre part vers l'Afrique, où elles se sont développées et déversifiées.

D. PEYRONY.

UN DÉSERTEUR DE LA TERRE EN 1748

Il est des faits qui semblent si caractéristiques de notre époque qu'ils semblent lui appartenir en propre, comme l'expression naturelle des conditions de la vie moderne. Tel nous paraît être à première vue le phénomène de la désertion des campagnes. Aussi est-on fort surpris lorsqu'on en trouve des exemples bien avant la révolution économique du XIX^e siècle.

Voici un cas de désertion des campagnes sous l'ancien régime, dont des documents authentiques nous découvrent les mobiles jusqu'au tréfonds de l'âme. En révélant ce qu'il y a de permanent dans les ressorts de la vie humaine, cette anecdote éclaire le problème actuel si angoissant des exodes ruraux et nous en fait mieux saisir les vraies causes.

Au XVII^e siècle, en Périgord, au lieu des Sols, au flanc d'un petit coteau qui domine le bourg du Moustier, jadis dénommé Moustier-Saint-Robert, vivait la famille Pėjoursan. Ce nom, qui était parfois terminé par un *t* ou par un *s*, est tout imprégné de la poésie de la campagne : si l'on en croit une étymologie, il signifie *un endroit sur la hauteur où le jour se lève*. En fait, c'était une ancienne famille terrienne de propriétaires aisés, « riches laboureurs », ayant une certaine instruction, qui, au début du XVIII^e siècle, était, suivant l'image de son nom, en voie d'ascension sociale.

A cette époque, le père de la famille, François Pėjoursan, indépendamment de ses exploitations agricoles aux Sols et ailleurs, avait la charge de deux offices dans l'administration des justices rurales. Il était procureur d'office de la juridiction de Chabans. En cette qualité, il constituait le « parquet » de cette juridiction, qui avait son principal siège au bourg de Saint-Léon-sur-Vézère. D'autre part, dans la juridiction voisine du Peuch, il était lieutenant du juge. En cette qualité, il tenait audience, selon la formule officielle,

« dans la chambre où s'exerce la justice », dans la maison affectée à cet effet, qui était la maison curiale du Moustier.

Dans ces modestes demeures de campagne, qui étaient ainsi érigées en palais de justice, les formes solennelles de la procédure étaient observées à l'instar des Cours Souveraines, et sur les campagnards chargés de ces offices rejailissaient quelques rayons de la majesté royale.

Avec une telle situation et ses six enfants, dont trois fils, François Pėjoursan semblait devoir donner à sa famille un nouvel essor.

Malheureusement, l'aîné des fils s'était marié dans un village voisin, il s'y était fixé et il y mourut encore jeune, sans enfant. Le second fils, Jean, était resté aux Sols avec son père pour exploiter les domaines. Mais, bien que marié depuis longtemps, il n'avait pas encore de famille, lorsqu'en 1742 son père, à la veille de mourir, fit son testament. C'est pour cette raison, sans doute, que François Pėjoursan choisit pour héritier universel son troisième fils, un autre Jean, dont le mariage plus heureux assurait la postérité. Aussi, lorsqu'il décédait en cette même année, « Monsieur le lieutenant » pouvait croire que, malgré ses déceptions, une aube nouvelle brillait sur sa maison. Il eut l'honneur d'être enterré dans l'église même du Moustier ou Pricuré Saint-Robert.

Mais, par une fatalité désolante, le fils Pėjoursan, qui était désormais le chef et le suprême espoir de la famille, avait des idées et des goûts complètement opposés à l'esprit traditionnel des familles rurales. Par orgueil ou par mollesse, il n'aimait pas le travail de la terre, il méprisait la campagne et aspirait à la vie citadine. Aussi, délaissant son domaine des Sols, il alla s'établir à Périgueux, où il fut reçu bourgeois de la ville. Il ne se retournait vers la terre nourricière que pour lui demander àprement des ressources. Il avait pris son frère Jean pour homme d'affaires, et il ne cessait de lui écrire pour lui réclamer laine, fil, chanvre, huile, blé, canards, ou simplement de l'argent. Il exigeait que Jean lui marquât dans ses lettres, article par article, tout ce qu'il lui envoyait, de peur que « ce coquin de messa-

ger » ne le volât. Malgré son affection, son frère ne put s'empêcher, en 1746, de lui reprocher ses incessantes demandes d'argent. En répondant à cette lettre qu'il jugeait « piquante », Péjoursan protestait contre ces reproches, mais il les confirmait aussitôt par de nouvelles demandes.

En effet le bourgeois de Périgueux était toujours à bout de ressources, au point qu'il laissait ses filles à la campagne dans un dénûment qui faisait pitié à son frère. Cependant, Péjoursan avait projeté d'aller à Paris pour affaires, et plus que jamais il avait besoin d'argent. Aussi avait-il décidé de se rendre auparavant au Moustier pour se faire payer tout ce qu'on pouvait lui devoir. Il annonçait à Jean qu'il ferait saisir et exécuter impitoyablement ses débiteurs récalcitrants. Il irait au Moustier « accompagné d'un huissier ». « Je ne veux, écrivait-il, épargner personne », et il insistait : « Tu peux bien leur dire que je n'épargnerai personne ». Mais en même temps, comme il avait lui-même des dettes, il disait à son frère d'intervenir auprès de son créancier, de l'assurer qu'il serait payé et de le prier de ne pas faire de saisie sinon, lui, Péjoursan, saurait bien se venger.

Cette lettre de 1746, avec ses prétentions, sa suffisance, ses inconséquences, ses doubles menaces contre ses débiteurs et contre son créancier, donne une idée peu favorable du caractère de Péjoursan. Toute son attitude paraît être dictée par l'intérêt et par l'orgueil. Esprit peu évangélique, égoïste et dur, il ne semble avoir vu dans la campagne qu'une matière à exploiter, mais aucunement le milieu par excellence dans lequel s'enracine la civilisation.

En fait, il méconnaissait à ce point la valeur de la vie rurale qu'il n'était pas un simple déserteur de la terre par accident, mais un déserteur militant qui faisait de la propagande pour inciter des ruraux à quitter la campagne et qui croyait dans ce prosélytisme faire preuve d'intelligence et de charité. C'est ainsi qu'il crut donner à son frère un témoignage d'affection en lui conseillant de renoncer à la vie rurale. C'est ce qu'il fit avec un certain cynisme dans une lettre de 1748. Selon son habitude, il commençait par demander à Jean de l'argent et divers produits. Ensuite, il

lui faisait part de son idée : il lui proposait une situation à Périgueux. Il avait précisément sous les yeux un exemple tentateur. Un de leur compatriote, un nommé Latour, y était devenu boulanger et avait très bien réussi. Péjoursan proposait à son frère d'en faire autant. Il lui faisait des avantages de la situation de Latour un tableau bien révélateur de ses propres sentiments :

(Latour) gagne cette année plus de deux mille livres, il a à présent trois mitrons et une servante. Tu feras comme Latour : rien faire que de regarder. Ainsi fais attention là-dessus, et n'en parle à personne. Ceux qui t'en voudront détourner, laisse-les dire. Tu pourras mettre tous les ans en réserve plus de trois cents livres et bien te divertir. Tu seras libre si cela ne te convient pas...¹

La suite de la lettre manque malheureusement. Cependant, nous en avons assez lu pour savoir qu'en 1748, selon un ancien villageois, l'idéal de la vie, que la grande ville permettait de réaliser, était de ne rien faire, de gagner beaucoup d'argent et de bien se divertir.

Et remarquons l'habileté tentatrice de Péjoursan. Il prévoit les objections. Pour être plus sûr que son frère ne se laissera pas convaincre par elles, il lui conseille impérativement de ne parler à personne de son projet, et si, malgré tout, il arrive qu'on l'apprenne et qu'on lui fasse des critiques, il devra ne pas les écouter. Pour chasser toute hésitation, il lui suffit de savoir qu'il gagnera beaucoup d'argent et qu'il s'amusera bien. En doute-t-il un seul instant ! Ce n'est pas une raison de ne pas tenter la chance, car Péjoursan a tout prévu, même le cas où, par impossible, son frère serait déçu.

Cette lettre offre un intérêt actuel évident. Elle prouve que l'attrait de la ville, le goût du moindre effort, la cupidité, la soif de jouir sont bien de tous les siècles, car ils ont leur racine dans la nature humaine. La seule différence entre les époques vient de ce que ces tendances naturelles sont tantôt contrariées et plus ou moins subjuguées, tantôt

(1) Pour la facilité de la lecture, l'orthographe de la lettre a été rectifiée.

favorisées et dominantes. Et précisément la caractéristique de notre temps et de sa civilisation matérialiste est que ces tendances y ont trouvé un essor inouï.

Autrefois, comme aujourd'hui, la grande ville a eu un prestige fascinateur, l'attrait physique de la quantité, de la foule, de la vie plus dense et matériellement plus intense. Et de plus, dans la civilisation de la vieille France, dominée par le règne de l'esprit et la politesse des mœurs, la ville avait un attrait de qualité qui a bien diminué à notre époque : c'était au plus haut degré un foyer de vie sociale raffinée et de culture supérieure. Aussi, quel que soit encore l'attrait de la ville contemporaine, on peut dire que l'existence à la ville était autrefois plus agréable et plus tentante qu'aujourd'hui.

Et pourtant — et c'est toute la différence entre cette époque et la nôtre — Jean, comme tous ces villageois dont son frère prévoyait les objections, ne céda pas à la tentation. La campagne était moins désertée parce qu'elle avait aussi ses attraits. La famille et la terre, les deux piliers temporels de toute civilisation, les fondements de son essor spirituel, intellectuel et moral, en même temps que de son progrès matériel, s'élevaient l'un l'autre. La famille trouvait dans l'agriculture un métier qui, généralement, était d'un bon rapport, qui permettait d'élever plusieurs enfants et de prospérer. Toutes les élites sociales françaises avaient plus ou moins des origines rurales, et leur diffusion jusque dans les moindres villages communiquait par une sorte d'endossement à toutes les couches de la population les bienfaits de la politesse française. Si dans tous les temps la ville avait donné de plus grandes facilités aux joies factices et aux plaisirs égoïstes, comme l'écrivait sous Louis XVI le futur maréchal Brune au souvenir d'une fête de village, c'était à la campagne que la vieille gaité française et le vrai bonheur étaient les plus naturels.

Jean ne donna donc pas suite à la proposition de Péjousan et même il semble qu'il se brouilla quelque peu avec son frère, soit qu'il fût las de lui servir de commissionnaire, soit pour toute autre raison. Il changea de résidence, mais

loin d'aller à la ville, il ne fit que s'éloigner des Sols et se fixer plus profondément dans la campagne, dans les coleaux de Peyzac, dans les bois de Mourés. Veuf sans enfant, il élut domicile dans la maison de la famille Salon, où il mourut en 1752, après avoir légué son héritage à cette famille, en ne faisant que des legs particuliers aux enfants de Péjoursan.

Et il arriva que celui-ci, par une revanche de la terre, dut, bon gré mal gré, revenir aux Sols, heureux encore de retrouver à la campagne l'honorable emploi qu'avait tenu son père, celui de lieutenant de la juridiction du Peuch. De sa désertion avortée, sa vanité gardait comme bénéfice le titre de « ci-devant bourgeois de Périgueux ».

Mais la famille Péjoursan n'en était pas moins ébranlée. La fin de son histoire achève de prouver que la solidité des populations de la campagne exige des familles fortes, à tous les points de vue, moral, physique, économique. Cette anecdote nous montre que l'exode rural contemporain est dû moins à l'attrait des villes, qui a toujours existé, qu'à l'affaiblissement des familles, à leur double crise morale et matérielle.

En un temps où les familles étaient généralement très fortes, la famille Péjoursan avait plusieurs causes de faiblesse : le caractère de son dernier chef, la mauvaise santé de ses membres, peut-être la médiocrité de ses alliances, et aussi la malchance. Alors qu'autour d'elle des paysans prospéraient, devenaient des bourgeois, elle voyait ses propres affaires périlcliter. C'est ainsi qu'en 1767 elle fut obligée de vendre son domaine des Sols. Péjoursan alla demeurer dans le bourg voisin de Plazac. Il mourut en 1776.

Désormais, sans point d'attache ancestral, la famille Péjoursan était déracinée. Les troubles de la Révolution achevèrent de disperser ses membres. Son ascension au XVIII^e siècle, fidèle au programme de son nom, n'avait pas dépassé le stade de l'aurore.

LOUIS BOURGÈS.

UN APERÇU DE LA VIE ÉCONOMIQUE
DANS LE RIBÉRACOIS
SOUS LA CONVENTION

Ce régime, proclamé le 21 septembre 1792, eut à surmonter de sérieuses difficultés économiques.

Chez nous, comme ailleurs, les habitants sont d'abord recensés et les récoltes réquisitionnées. Les grains sont mesurés avec une exactitude rigoureuse. Des accapareurs les achètent « sans bourre » et en font un commerce clandestin.

On trafique de l'or et des assignats. Quelques papiers-monnaie sont retirés de la circulation.

Les greniers sont visités par des commissaires assistés de sans-culottes choisis parmi les plus pauvres de chaque commune. Des récoltes cachées sont confisquées au profit de la nation et les fraudeurs frappés sans pitié. Les sanctions vont jusqu'à la peine de mort. Des greniers publics sont établis dans chaque commune, ainsi que des magasins de fourrages. On y transporte les excédents. Tous les commissaires se montrent zélés, méconnaissant les liens de parenté et d'amitié, pour les besoins de la cause commune.

Les travailleurs sont taxés dans tous les métiers. Les lois du maximum sont appliquées pour toutes les denrées. Les taxes varient selon les époques et l'abondance de la production.

Les subsistances sont l'objet d'un nivellement général, par cantons et par communes, d'après la population. Des erreurs se produisent parfois et ne tardent pas à être rectifiées. Les rations, d'une livre d'abord, passent à trois-quarts de livre, puis à une demi-livre, à mesure que la pénurie se fait sentir. Certaines communes restent plusieurs jours sans farine et sans pain : Mussidan, notamment. Des récriminations s'élèvent, surtout dans la Double, où le maire de Ponteyraud (Gard Martial) déclare aux administrateurs que, s'ils ne viennent pas promptement au secours de ses administrés,

il s'adressera « à de meilleurs frères ». C'est alors que ces administrateurs font remarquer que « si l'on n'ajourne pas la faim, on doit faire disparaître toute sensualité contraire à l'intérêt général ».

Les moissons se font sous la surveillance des municipalités. Les ouvriers malades ou infirmes en sont dispensés sur la production de certificats des médecins assermentés.

Les municipalités et les sociétés populaires surveillent aussi très sérieusement les marchés publics, hors desquels aucune affaire ne saurait être traitée. Ils sont approvisionnés non sans peine, le plus souvent par voie de réquisition. A un certain moment, le maire de Ribérac écrit aux administrateurs que « les marchés sont déserts ».

Le mouvement des grains s'opère à l'aide de saufs-conduits délivrés dans les mairies. Les réquisitions donnent lieu à des émeutes dans certains endroits, notamment à Chenaud, où le maire Ganivet paye de sa tête sa coupable négligence.

Des dénonciations sont portées contre des citoyens par leurs voisins, qui reçoivent officiellement une récompense.

L'abatage des animaux, notamment des cochons gras, mâles, de plus d'un an, est interdit, attendu qu'ils sont réquisitionnés pour les besoins de l'armée des Pyrénées occidentales. Le plus souvent ils y sont conduits à pied, d'étape en étape, au prix de nombreuses difficultés.

La moisson des seigles, orges et baillarges est interdite avant leur complète maturité; et les animaux ne doivent recevoir comme nourriture ni son, ni grains, ni farines.

Une certaine confusion s'établit parfois entre les pouvoirs qui s'occupent des subsistances. Les représentants en mission Lakanal, Tallien, Romme, frappent de réquisition certaines communes, en même temps que des commissions militaires. Le ravitaillement civil pour le district de Bourgsur-Gironde se fait aussi péniblement.

Les correspondances sont généralement promptes. Une lettre écrite le matin par la municipalité de Ribérac et expédiée par un courrier spécial au District, reçoit une réponse le même jour; de sorte que les arrêtés sont appliqués sans délai.

Des mesures spéciales sont prescrites pour l'économie des grains nationaux.

Tous les chiens inutiles doivent être abattus. Les bouchers, cependant, ont le droit d'en conserver un, ainsi que les habitants de villages isolés, éloignés des centres importants.

Les hôpitaux regorgent de malades et manquent d'approvisionnements. Des familles n'ont pas de sel de cuisine, à un certain moment; elles sont approvisionnées sur réquisitions.

L'éclairage aussi fait défaut. A La Roche-Chalais, les cierges de l'église sont utilisés pour les besoins du tribunal du District.

Les transports s'effectuent difficilement, surtout pendant la mauvaise saison. Des bouviers reçoivent des ordres le soir pour partir le lendemain à l'aube et transporter des fourrages ou des grains à 4 ou 5 lieues. Quelques-uns refusent d'obéir; ils y sont contraints par la force publique. D'autre prétendent que leurs animaux sont malades; ils doivent en justifier. On attelle des vaches avec celles des voisins. Qu'importent les intempéries et les mauvais chemins? Un roulement est établi entre les bouviers; il faut l'exécuter coûte que coûte.

Des gardes-magasins sont parfois réprimandés pour leur négligence; leur comptabilité est vérifiée très sérieusement.

Des maires sont aussi rappelés à l'ordre pour des écarts de langage à l'égard des administrateurs et des autres représentants de l'autorité.

On assiste au paiement des agents recenseurs (quelques-uns abandonnent leurs salaires); à la livraison de pain et de farine chez les boulangers, sur la production de bons municipaux numérotés, transmis chaque décade à l'administration. Quelques boulangeries ferment leurs portes, faute d'approvisionnement. Des coopératives les remplacent. On ne doit fabriquer qu'une seule qualité de pain, pour être livrée à la consommation le lendemain seulement, par mesure d'économie.

La mouture se fait dans les moulins, qui sont tous réquisitionnés et soumis à un contrôle très sévère.

Des règlements sont établis pour les auberges. On ne doit y servir de consommations qu'aux étrangers de passage et au prix de la taxe.

Les abattages clandestins d'animaux sont l'objet de poursuites.

Les peaux doivent être expédiées dans les tanneries pour servir ensuite à la confection des souliers et des brides de sabots.

Les chanvres, les huiles, les fils et étoupes, les couvertures de laine, les eaux-de-vie, sont emmagasinés en vue de l'approvisionnement général. Les bronzes des cloches et des statues, les plombs des cercueils des cimetières, les fers des grilles d'anciens châteaux ayant appartenu à des émigrés, sont réquisitionnés pour être transportés dans des fonderies nationales.

Des terres en friches sont cultivées obligatoirement. Des forêts sont abattues, surtout dans la Double, pour la préparation du salpêtre, qu'on appelle « la foudre des tyrans ».

De faux bruits circulent à propos du maximum des denrées. Les taux des assignats deviennent exorbitants; le blé vaut jusqu'à 700 livres le quintal, et tout le reste est à l'avant.

Les municipalités font appel aux administrateurs pour remédier à des situations fâcheuses. Des peines sévères frappent des magistrats négligents. Un malaise se fait partout sentir lorsque les assignats sont abolis par les lois des 2, 30 ventôse et 4 vendémiaire an IV. Les planches servant à leur fabrication sont brûlées et les poinçons brisés solennellement à Paris, sur la place Vendôme, le 10 pluviôse an IV (29 janvier 1796). Des lois subséquentes règlent définitivement la situation économique. Le commerce redevenu libre, notre pays continue sa marche vers l'avenir.

A. DUBUT.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL PERMANENT
DES COMMUNES DE PÉRIGUEUX
DU 30 JUILLET 1789 AU 16 MARS 1790.

(Suite)

Séance du 6 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le Président donne lecture d'une lettre du comte de La Roque, à laquelle il a joint les débats de l'Assemblée Nationale.

Il communique également une lettre de M. de Lacharmie relative aux intrigues du clergé, qui cherche à se faire condamner à payer les congrues, ce qui l'autoriserait à percevoir la dîme comme par le passé. Il demande qu'on lui indique les noms des paroisses qui désireraient être autorisées à affermer au plus offrant *le dix-septième de tous les fruits dont la dîme était ci-devant perçue* et d'en percevoir tout de suite les 6 premiers mois, afin de soulager les misères dont elles sont accablées.

Séance du 7 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Soustron, architecte, commis pour visiter la maison de Martin, maître de danse, a trouvé que les murs en étaient solides; par contre, la maison Caventon menace de s'écrouler.

Une assemblée générale, à laquelle assisteront les députés de la banlieue, sera convoquée pour le jeudi suivant, en vue d'arrêter le montant de la journée de travail.

Séance du 11 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Le Président donne lecture d'un mémoire adressé par M. Petit-Labat, de Bordeaux, sur les moyens à employer pour faire baisser le prix du pain.

Le procureur syndic sera invité à exercer des poursuites contre les

fermiers du minage en vue du paiement des arrérages dûs sur les droits, ainsi que *les autres droits de la ville arréragés*. En ce qui concerne les droits de minage dûs par le Comité des Subsistances, il est décidé que le blé vendu par les propriétaires continuerait à être exempté, comme à l'ordinaire. Quant à la boucherie, avant de prendre une décision, il est décidé que les fermiers devront fournir un état des bouchers insolvable.

M. de Salleton de Saint-Front prête serment en qualité d'adjoint aux affaires criminelles.

Sur réquisition du procureur syndic, il est arrêté que les bouchers seront mandés le lendemain à l'Hôtel de Ville.

Séance du 12 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Sur réquisition du procureur syndic, il est arrêté que les marchands forains devront payer les droits d'usage et qu'en outre, la foire étant terminée, ils seront invités à partir incontinent.

Les privilèges des marchands de la ville seront maintenus jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale en ait décidé autrement.

Sur motion du procureur syndic, il est arrêté que les officiers municipaux et les officiers du Comité de police devront veiller à ce que le lait vendu soit de bonne qualité et non falsifié.

Sur proposition de M. Chrétien, il est décidé que des expériences seront faites pour l'incorporation de la farine de pommes de terre dans la farine de blé, en vue de la fabrication du pain.

2^e séance du 12 janvier 1789

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. le maire et consuls sont présents.

Lecture est donnée de lettres de MM. le comte de la Roque et de Lacharmie.

Le commissaire rapporteur demande que l'on propose à l'assemblée générale d'arrêter que les dons patriotiques en argenterie soient précédés des noms de ceux qui les ont faits et d'encourager l'assemblée à faire des dons à l'instar des autres villes.

Séance du 14 janvier 1790

*Réunion des députés des communes de Périgueux,
d'Atur et de Champcevinet*

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. les consuls sont présents.

Les députés arrêtent que l'assemblée est légale, mais qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la fixation des journées.

Deux députés seront envoyés dans les paroisses de la banlieue pour inviter leurs habitants à s'unir à la ville de Périgueux en vue de ne former qu'une seule municipalité.

Les électeurs qui ont été omis au rôle de 1789, ne pourront être ni électeurs ni éligibles. Toutefois, on attendra des instructions pour délibérer sur le rôle supplémentaire.

Un mémoire dressé par M. le Président sur l'organisation judiciaire, approuvé par le Conseil, sera envoyé à l'Assemblée Nationale.

Il est décidé qu'il sera procédé à des achats de bois en ville.

L'argent qui est entre les mains de M. Lespine, sera prêté au Comité des Subsistances.

Séance du 15 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. les consuls sont présents.

Comme suite à la décision de la réunion de la veille, il est procédé à la nomination des commissaires qui seront adjoints aux officiers municipaux pour visiter les paroisses de la banlieue.

L'abbé Dumeynot a remis aux officiers municipaux 3 marcs 5 onces 3 gros de vieilles boucles d'argent qui avaient été déposées entre ses mains.

Séance du 16 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Les bouchers de la ville avaient été convoqués afin qu'il soit statué sur les observations qu'ils avaient présentées relativement à la perception des droits d'octroi. Le procureur syndic étant absent, l'affaire est ajournée.

Les boulangers ayant refusé de faire des tourtes de 2 livres et de les détailler, le Conseil décide qu'il sera procédé à une nouvelle manipulation du pain, lequel, en attendant, sera augmenté d'un denier par livre.

Séance du 18 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Rastouil, consul, présent.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Foucaud de Lardimalie et de 2 lettres patentes concernant, l'une les délits qui se commettent dans les forêts, l'autre *les modes de répartition*.

Une plainte contre un tailleur est renvoyée au Comité de police.

Une plainte du comité de Bourg-du-Bost contre le curé de la paroisse est renvoyée à MM. les Grands Vicaires.

Les boulangers ayant refusé de cuire leurs fournées, le procureur syndic, aussitôt introduit, déclare qu'il déposera ses conclusions le lendemain au Comité de police. Le Conseil, en attendant, invite les boulangers à cuire le pain, sous peine d'y être contraints par tous moyens de droit.

Séance du 19 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Rastouil, consul, présent.

Lecture est donnée d'une adresse de la garde nationale de Rennes à la garde nationale de Périgueux, protestant contre les accusations injurieuses portées contre elle par le vicomte de Mirabeau d'avoir empêché les magistrats du Parlement de Bretagne de reprendre leurs fonctions.

Lecture est également donnée d'un traité d'union des villes, bourgs et villages du Vivarais et du Dauphiné.

Avant de faire droit au réquisitoire du procureur syndic concernant l'augmentation du pain bis, le Conseil arrête qu'il attendra d'être fixé sur le prix des grains au prochain marché et sur les résultats d'une nouvelle manipulation du pain qui sera ordonnée.

Sur la question posée de savoir *si un citoyen peut forcer le rédacteur de la feuille à y insérer un ouvrage tel quel*, il est arrêté qu'on ne peut l'y forcer.

Lecture est donnée d'un discours prononcé par un citoyen, dénoncé par l'opinion publique comme séditieux. Le Conseil reconnaît que ce discours était fort modéré, fort sage et exempt de reproches.

Séance du 20 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

Lecture est faite de deux lettres du comte de Mons et de M. Fournier

de Lacharmie, députés à l'Assemblée Nationale, annonçant la division du département.

M. Larue, commandant, obtient qu'il lui soit donné communication d'une lettre de M. de Bayly qu'il prétend être injurieuse à son égard.

MM. les officiers municipaux seront requis de convoquer une assemblée générale qui se prononcera sur la question de savoir si le Conseil doit participer aux convocations qui seront faites à l'égard des nouvelles municipalités.

Le curé de Bussière-Badil, président du comité de sa paroisse, ayant été appréhendé par le prévôt, le Conseil décide d'envoyer à ce sujet une adresse à l'Assemblée Nationale. Deux conseillers sont en outre désignés pour témoigner au dit sieur curé *les regrets que le Conseil avait de sa détention.*

Le Conseil, avisé que des particuliers de Sainte-Marie-de-Frugie avaient acheté, pour les emporter chez eux, 6 tourtes et 2 pains blancs, arrête que chaque particulier ne pourra emporter qu'une tourte. En outre comme ces tourtes ne pesaient pas le poids, l'affaire est renvoyée au Comité de police.

Séance du 21 janvier 1790

Présidence : M. Bouchier, curé de Saint-Silain.

MM. les maire et consuls sont présents.

M. le Président rend compte de la visite qu'il a faite, avec M. Foncroze, à M. le curé de Bussière-Badil et transmet au Conseil les remerciements du dit curé.

M. de Blanzac, maire, vient faire une déclaration au nom des officiers municipaux; ces derniers estiment qu'il n'y a pas lieu de convoquer une assemblée générale des Communes pour décider si le Conseil doit participer à l'organisation de la nouvelle municipalité.

Une affaire de vente de pain de mauvaise qualité est renvoyée au Comité de police.

Une proposition de M. Foncroze, à l'égard des revendeurs de pain, est ajournée.

Séance du 22 janvier 1790

Présidence : M. Bouchier, curé de Saint-Silain.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Pipaud des Granges, demandant la permission de se retirer, par suite du refus des officiers municipaux de convoquer une assemblée générale des Communes, ainsi que le Conseil l'avait demandé.

Lecture est donnée d'un plan établi par M. Bardet fils *pour détruire la mendicité*. Le Conseil décide qu'il sera fait *mention honorable* sur le registre.

Le Conseil décide de transcrire la lettre de M. Pipaud des Granges sur le registre. En ce qui concerne l'acceptation de sa démission, elle est ajournée au lendemain.

M. Foncroze ayant instruit le Conseil que des commissaires commandaient pour la patrouille des étudiants de la Mission, le Conseil rappelle qu'il n'avait jamais été question de les comprendre *dans le rôle de la patrouille*.

Suit la teneur de la lettre de démission de M. Pipaud des Granges.

Séance du 25 janvier 1790

Présidence : M. Bouchier, curé de Saint-Silain.

M. le Président donne lecture de l'arrêté du 20 courant, portant que les officiers municipaux seraient requis de convoquer une assemblée générale des Communes.

Le Conseil s'est aperçu qu'on avait omis, dans cet arrêté, de signaler qu'il avait en outre décrété que, dans le cas où les officiers municipaux ne feraient pas cette convocation, ils *considéreraient ce refus comme un aveu tacite de la Commune que le Conseil devait s'abstenir de toute opération commune à faire dans l'organisation des nouvelles municipalités*.

M. le Président donne ensuite lecture de la lettre de M. Pipaud des Granges. Sur quoi, M. Lagrange expose qu'il ne croyait pas que le Conseil put cesser ses opérations avant d'en avoir déferé aux Communes de qui il tient sa constitution.

Il est arrêté que le Conseil cessera *toutes fonctions de municipalité* et convoquera une assemblée pour le lundi suivant, afin de demander aux Communes de bien vouloir agréer sa retraite, en lui en exposant les motifs.

Sur un amendement de M. Chambon-Lavergne, et pour donner plus de liberté aux suffrages, il est décidé que seul M. le Président, *s'il peut s'y rendre*, assistera à l'assemblée. Une députation est désignée pour prier M. le Président d'y assister.

Assemblée générale des Communes du 24 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

MM. les maire et consuls sont présents.

« M. le Président, que des raisons pour le bien public avaient

obligé de donner sa démission à la municipalité et au Comité, est rentré au Conseil aux applaudissements de toute la Commune. Le régiment patriotique est allé le prendre chez lui et l'a accompagné à l'Hôtel de Ville. »

Après avoir donné connaissance de deux dépêches d'Angoulême et de Lisle, M. le Président remercie le Conseil et les Communes assemblés et exhorte tout le monde à beaucoup de modération.

M. de Lagrange-Merlhe expose que la démission de M. le Président, qui entraînerait le retrait de tous les membres du Conseil, ne pourrait être remise qu'entre les mains des Communes.

M. le maire et M. Gerbeau, officier municipal, sont alors entrés en séance et, après discussion, il est arrêté que la municipalité, conjointement avec le Conseil, convoqueraient pour le lendemain l'assemblée par district, et que les officiers municipaux convoqueraient seuls l'assemblée générale pour le surlendemain. Aucun membre du Conseil ne pourrait y assister.

Grâce à cette délibération, reste arrêtée celle prise plus haut concernant la démission de M. le Président.

Les commissaires désignés pour assister à une nouvelle expérience sur la manipulation du pain ont déposé leur rapport, duquel il résulte que cette épreuve, réitérée pour la cinquième fois, a donné les mêmes résultats. En conséquence, le Conseil délibère sur la demande concernant l'augmentation du prix du pain faite par les boulangers, mais ces derniers seront tenus de vendre le pain bien cuit et au poids.

Séance du 23 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

M. Gueydon, consul, présent.

Le Conseil désigne deux commissaires pour demander à M. le Subdélégué s'il n'a pas reçu les rôles des six derniers mois de 1789.

M. François Sudret, avocat au Parlement, prête serment en qualité d'adjoint pour l'instruction de la procédure.

Les deux commissaires désignés pour se rendre auprès de M. le Subdélégué ayant apporté la réponse du secrétaire de ce dernier, le Conseil renvoie cette affaire devant la réunion des Communes.

Lecture est donnée de lettres patentes concernant l'organisation des municipalités; la publication en a été ordonnée, ainsi que le procès-verbal de la dernière manipulation.

Réunion des Communes du 26 janvier 1790

Présidence : M. de Blanzac, maire.

Deux députés de la paroisse de la Cité s'étant présentés sans être toutefois porteurs d'une délégation régulière, le Conseil décide qu'ils ne pourront prendre part aux délibérations de l'assemblée.

M. le maire expose à l'assemblée que les Communes ont été réunies dans le but de déterminer si le Conseil doit participer aux convocations à faire concernant l'organisation des nouvelles municipalités ou si les officiers municipaux en seront seuls chargés. L'assemblée décide qu'avant de délibérer, MM. les membres du Conseil seront invités à assister à la réunion. MM. les membres du Conseil étant entrés en séance, il est unanimement arrêté que les opérations concernant la formation des nouvelles municipalités seront faites conjointement par la municipalité et le Conseil.

En ce qui concerne la fixation des journées permettant de dresser l'état des citoyens actifs, il est décidé qu'une assemblée sera convoquée pour le vendredi suivant; les faubourgs seront invités à y envoyer des députés.

Il sera procédé le lendemain à la vérification des recensements déjà faits par les commissaires de quartiers.

Séance du 27 janvier 1790

Présidence : M. Pipaud des Granges.

La séance est entièrement consacrée à la lecture des débats et des décrets de l'Assemblée Nationale.

† R. FOURNIER DE LAURIÈRE.

(A suivre)

ICONOGRAPHIE DU PÉRIGORD

LES ILLUSTRATIONS DES « VOYAGES »
ET DES « GÉOGRAPHIES PITTORESQUES »

(Suite)

III

La *France pittoresque ou description pittoresque, topographique et statistique des départemens et colonies de la France*, par Abel Hugo, fut éditée à Paris par Delloye et publiée en livraisons à partir de 1835; l'ensemble forme 3 volumes grand in-8° à pagination suivie.

Le cahier consacré au *Département de la Dordogne (ci-devant Périgord)* est la 39^e livraison et appartient au premier volume; il se compose de 4 folios de texte, paginés de 305 à 312, et de 4 autres folios pour la carte et les vignettes gravées sur acier.

La carte, entourée d'un cadre rectangulaire, qui mesure 177×130, porte au-dessous de celui-ci les indications suivantes : *Dressé par Monin. Gravé par Laguillermie et Ramboz rue des Noyers 56.* Dans l'angle supérieur droit sont inscrits le titre, *Dordogne*, et la légende; dans l'angle supérieur gauche se trouve une vue de l'église de la Cité de Périgueux, qui est une copie de l'estampe du *Nouveau Voyage pittoresque* décrite précédemment, mais bizarrement qualifiée *Temple romain à Périgueux*; en bas sont tracées deux échelles, l'une divisée en lieues de poste, l'autre en myriamètres.

La première planche contient deux vues entourées d'un filet, dessinées par Fleury et gravées par Duc; elles mesurent chacune 76×112 :

a) La vignette supérieure a pour titre : *Monument des Ducs de Biron*; on y voit un tombeau surmonté d'un gisant dans une crypte romane;

b) L'inférieure est une vue du *Château de Biron*, qui est assez infidèle et qui paraît être inspirée d'une lithographie in-4° dessinée par F^d Perrot et L. Froger et imprimée par Lemercier, *Château de Biron, côté de l'Est*, dont il existe d'autres répliques.

Sur la deuxième planche se trouve en haut une vue de la *Tour de Vésone*, également dessinée par Fleury et gravée par Duc; filet simple, 114×88.

Au-dessous on a réuni deux portraits en buste, dessinés à claire voie par Héloïse Couché et gravés par Réville :

a) *Montaigne*, en costume de maire de Bordeaux, d'après le portrait de Dumonstier, face tournée légèrement à droite, 57×48;

b) *Daumesnil*, d'après la lithographie bien connue qui le représente à Vincennes refusant de rendre la place; tête légèrement tournée à gauche, 59×55.

La troisième planche est occupée par une vue générale de *Périgueux* prise de la rive gauche de l'Isle, en aval de Cachepur; elle a été dessinée par Hostein et gravée par Couché et Chamoin; c'est une reproduction très réduite de la planche dessinée et lithographiée par ce même Hostein et publiée par Aubert dans la suite des *Chefs-lieux de la France* (n° 32); elle est exacte et, à ce titre, fort intéressante.

L'ouvrage de A. Hugo contient deux autres vues qui appartiennent au Périgord : C'est d'abord dans le cahier consacré à la Gironde une vue du *Château de Montaigne* dessinée et gravée par Duc, filet simple, 77×108; elle reproduit l'estampe du *Nouveau Voyage pittoresque*. Puis, dans le cahier du Lot, c'est une vue du *Château de Fénelon*, dessinée par Fleury et gravée par Boullemer, filet simple, 78×111; son auteur s'est inspiré d'une lithographie imprimée par M^{lle} Formentin, *Etudes d'après nature, château de Fénelon, dans le Périgord* (format in-4°).

IV

Le *Guide pittoresque du Voyageur en France* parut chez Firmin Didot, en 100 livraisons, à partir de 1834; chaque

livraison, de format in-8°, à pagination séparée, contenait la description d'un département; elle était présentée sous couverture jaune qui portait, outre l'adresse de F. Didot, celle de L. Hachette et elle se vendait « Dix sous ».

L'ouvrage complet devait former 4 volumes ornés de « 90 cartes routières, de 70 portraits et de 600 magnifiques vignettes gravées sur acier ». Il avait pour auteurs « une société de gens de lettres, de géographes et d'artistes » sous la direction de Girault de Saint-Fargeau.

La livraison consacrée au département de la Dordogne porte le numéro 86; elle fait partie du groupe « Route de Paris à Bagnères-de-Bigorre ». Ses 16 pages de texte à deux colonnes sont accompagnées d'une carte, de cinq vues et de deux portraits.

La carte, qui occupe une double page, est encadrée d'un double filet rectangulaire qui mesure $137 \times 168^{\text{mm}}$. Au-dessus du filet supérieur est inscrit : *Petit Atlas national des Départemens de la France*, et, au-dessous du filet inférieur, l'adresse des deux éditeurs. Dans l'angle supérieur gauche, un cartouche contient le titre : *Carte routière | du Département | de la | Dordogne | divisé en 5 Arrondissemens | et en 47 Cantons*; dans l'angle supérieur droit se trouve : N° 23, c'est-à-dire le numéro d'ordre du département de la Dordogne dans la nomenclature officielle; enfin, dans l'angle inférieur droit est placée la légende, avec l'échelle divisée en lieues de 2.000 toises.

Les cinq vues, gravées par Ransonnette, sont encadrées d'un quadruple filet.

1° *Périgueux*. E. Conte del. ; $92 \times 140^{\text{mm}}$. C'est une vue prise de la rive gauche de l'Isle, en amont du pont de Tournepiche, dont on voit deux arches; elle est très infidèle, fantaisiste pourrait-on dire, surtout pour les maisons qui bordent la rive droite; comme pour les deux vues analogues du *Voyage de Brion*, le dessinateur n'a dû avoir sous les yeux qu'un croquis sommaire ou composé de mémoire et il a suppléé avec son imagination à l'imprécision du modèle.

2° *Château de Bannes*. J. Delermes del. ; 91×140 . Ici, le dessin est exact; aussi me suis-je demandé si le nom de son

auteur n'avait pas été mal orthographié et s'il ne fallait pas lire *J[ules] Determes*; on sait que celui-ci, qui était Bergeracois et qui avait le goût des choses anciennes, dessinait avec habileté. Cette vignette a servi de modèle à M^{lle} C. Mingaud pour sa lithographie de la *Guyenne Historique et Monumentale*¹ et à quelques autres illustrateurs.

3^o *Château de Biron*. Rauch del. ; 81×114. Cette vignette est la reproduction, avec quelques légères variantes, de l'estampe de la *France pittoresque* décrite plus haut, à moins qu'elle ne soit inspirée elle aussi directement de la lithographie mentionnée à ce sujet.

4^o *Château de Maroite*. Al^{dre} Duchazeau del. ; 73×106. Le dessin est exact, car son auteur était un enfant du pays; il a été ultérieurement copié par Eug. Arvengas (lithographie à la plume des *Annales Agricoles et Littéraires de la Dordogne*²), par M^{lle} R. Maugé (lithographie de la *Guyenne Historique et Monumentale*) et par quelques autres.

5^o *Château de la Tour-Blanche*. Al^{dre} Duchazeau del. ; 81×112. Les ruines que représentent cette vue sont beaucoup plus importantes que celles qui existent encore; il est cependant probable que le dessin en est fidèle pour la raison indiquée ci-dessus; cette exactitude paraît en outre confirmée par un dessin à la plume de la même époque que notre Bulletin a reproduit³.

Enfin les deux portraits, qui manquent habituellement à l'ouvrage relié ou aux livraisons isolées, portent au-dessous de leur encadrement : *Gravé sur acier par Hopwood*.

1^o *Montaigne*. Buste légèrement tourné à droite, inspiré de la gravure de Saint-Aubin, frontispice du *Voyage en Italie*⁴, qu'on appelle habituellement « Montaigne au chapeau »; la

(1) La *Guyenne Historique et Monumentale*, par A. Dueourneau, Bordeaux, Coudert, 1842-1844, 2 vol.

(2) *Annales Agricoles et Littéraires de la Dordogne*, Périgueux, impr. Dupont, 2^e série.

(3) La Tour-Blanche en 1835, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, XXIII, 1896, p. 415.

(4) *Journal du Voyage de Michel Montaigne en Italie, etc.*, Rome, 1774, 3 vol. in-12^e.

vignette proprement dite mesure 45×38 et elle est entourée d'un encadrement formé de six filets.

2^o *Fénelon*. Buste légèrement tourné à gauche, inspiré du portrait de J. Vivien; il a les mêmes dimensions que le précédent, mais le cadre n'est formé que d'un double filet.

V

L'*Histoire des Villes de France*, par Aristide Guibert, et « une société de membres de l'Institut » peut être classée parmi les géographies pittoresques; elle forme 6 volumes qui parurent à Paris, chez Furne, de 1844 à 1848. Le tome II contient deux gravures périgourdines, dessinées et gravées sur acier par Rouargue frères, avec la mention : *Publié par Furne, Fournier, Perrotin*.

1^o *Couvent de la Foi (à Périgueux)*; filet d'encadrement simple en haut et à gauche, double à droite et en bas; $118 \times 161^{\text{mm}}$. C'est une vue de la façade du Couvent des Dames de la Foi, dans la rue des Farges.

2^o *Abbaye de Cadouin (près Bergerac)*; mêmes filets d'encadrement; 159×114 .

Ces deux vues ont été copiées sur les lithographies de J. Philippe et d'Aumont, qui venaient de paraître dans la *Guyenne Historique et Monumentale*, avec une aggravation de la fantaisie des originales. On ne sait pourquoi, par exemple, dans la première, Rouargue a vêtu à l'italienne les personnage dont il a garni la rue des Farges devenue une large artère, ni pourquoi à la seconde, qui représente un des côtés du cloître de l'Abbaye, il a ajouté des moines, des statues, des objets de jardinage et des accessoires divers.

D^r Ch. LAFON.

(A suivre)